
FAQ CONCERNANT L'OPA INITIÉE PAR PHAST INVEST

(mis à jour au 04/02/2022)

Ce FAQ est destiné à répondre à certaines questions relatives à l'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») visant les actions ordinaires de la société Prodware.

1. Résultat de l'Offre et Réouverture

Le 31 janvier 2021, Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 28 janvier 2022, date de clôture de l'Offre, le nombre d'actions ordinaires présentées à l'offre s'élève à 3 661 142 actions, soit 47,25% du capital et 38,75% des droits de vote.

Au total, compte tenu des actions déjà détenues par lui, le Concert détient 6 646 481 actions PRODWARE représentant 85,78% du capital et au moins 85,15% des droits de vote de cette société¹.

L'Offre est ainsi automatiquement réouverte pour une période allant du 7 février au 18 février inclus.

L'Offre réouverte permettra aux actionnaires n'ayant pu apporter leurs actions de le faire au même prix, soit 8,80€ par action, et portera sur la totalité des actions ordinaires existantes de Prodware non détenues par le Concert, soit un nombre maximum de 804 314 actions ordinaires Prodware.

Les actionnaires recevront de leur intermédiaire financier un ordre d'apport pour l'offre réouverte selon les mêmes modalités que l'Offre initiale.

La publication de l'avis de résultat de l'Offre réouverte par l'AMF devrait intervenir le 22 février 2022 et le réglément livraison le 24 février suivant.

2. Qui est l'initiateur de l'Offre et quelles sont ses motivations ?

L'initiateur de l'Offre est la société Phast Invest², agissant de concert avec Messieurs Philippe Bouaziz, François Richard, Alain Conrard, Stéphane Conrard et la société S&Audit³ (les « **Associés Historiques** ») et ensemble avec l'Initiateur « le Concert »).

Cette Offre vise à permettre au Concert de prendre le contrôle du groupe Prodware afin d'en poursuivre la stratégie de développement, tout en offrant une liquidité aux actionnaires de Prodware à un prix attractif.

Elle est réalisée avec le soutien financier du fonds Tikehau Investment Management, partenaire financier de longue date du groupe Prodware.

3. Comment le prix de l'action a-t-il été déterminé dans le cadre de l'Offre ?

Le prix a été déterminé par l'initiateur sur la base d'une analyse multicritères réalisée par la banque Degroof Petercam SA, mandatée en tant que banque présentatrice de l'Offre.

Le cabinet Finexsi, représenté par Monsieur Olivier Peronnet et Monsieur Christophe Lambert, désigné en tant qu'expert indépendant par le Conseil d'Administration de la société Prodware, a de même procédé à une analyse multicritères dans le cadre de ses travaux d'appréciation du prix de l'Offre.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 748 042 actions (dont 4 624 actions de préférence en circulation et 2 418 actions de préférence à annuler) représentant au plus 9 448 105 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, au 31 janvier 2022.

² Société contrôlée par Messieurs Philippe Bouaziz, Alain Conrard et Stéphane Conrard.

³ Société contrôlée par Messieurs Alain Conrard et Stéphane Conrard.

Il a également examiné l'ensemble des accords pouvant avoir une influence significative sur l'Offre, tels que ceux-ci sont présentés dans la note d'information ayant reçu le visa n° [] de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le [21 décembre 2021].

Le 2 novembre 2021, le cabinet Finexsi a émis son rapport d'analyse dans lequel il conclut :

« En conséquence, nous sommes d'avis que le prix d'Offre de 8,80€ par action est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de PRODWARE. »

Ce rapport est reproduit dans son intégralité dans la note en réponse ayant reçu le visa n° [] de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le [21 décembre 2021].

L'Offre a enfin été déclarée conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables par le collège de l'AMF lors de sa séance du [21 décembre 2021].

La documentation relative à l'Offre, en ce compris la note d'information et la note en réponse visées par l'AMF, ainsi que les documents présentant les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Phast Invest et de Prodware, sont disponibles sur les sites Internet de Prodware (www.prodwaregroup.com/investisseurs) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Phast Invest, Prodware et Banque Degroof Petercam SA.

4. La société Prodware va-t-elle rester cotée en bourse ?

L'initiateur n'a pas l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire visant les actions Prodware dans les 12 mois suivant la clôture de l'Offre même si les conditions sont réunies. En conséquence, les actions de la société Prodware demeureront admises aux négociations sur Euronext Growth à la suite de la clôture de l'Offre.

5. Suis-je obligé d'apporter mes actions à l'Offre ?

Il n'y a aucune obligation pour un actionnaire d'apporter ses actions Prodware à l'Offre, lesquelles resteront admises aux négociations sur Euronext Growth à la suite de la clôture de l'Offre.

Il convient cependant de rappeler que :

- cette opération représente une offre de liquidité, peu courante pour l'actionnaire minoritaire avec une prime de 66 % par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre ;
- l'Offre sera caduque si, à sa clôture, Phast Invest et les Associés Historiques ne détiennent pas un nombre d'actions Prodware représentant une fraction du capital ou des droits de vote de Prodware supérieure à 50 % (en tenant compte notamment des actions Prodware nouvelles auxquelles les bons de souscription en actions nouvelles ou existantes détenus par Phast Invest donnent droit) ;
- l'Offre, si elle aboutit, entraînera mécaniquement une diminution du flottant avec un impact probable sur la liquidité de l'action Prodware.

⁴ Au 19 octobre 2021 (dernier jour de cotation avant l'annonce par Phast Invest et les Associés Historiques de leur intention de déposer l'Offre).

6. Comment apporter mes actions à l'Offre ?

Les actions Prodware apportées à l'Offre (et, le cas échéant, à l'Offre réouverte) doivent être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété.

- **Pour les actionnaires au porteur :**

Les actionnaires de Prodware dont les actions sont inscrites sur un compte géré par un intermédiaire financier (banque, intermédiaire financier etc.) recevront de cet intermédiaire financier un ordre d'apport.

Il vous suffira de retourner cet ordre d'apport signé à votre intermédiaire financier si vous souhaitez apporter vos actions à l'Offre (ou à l'Offre réouverte).

Si vous ne disposez pas de ce document, nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour le recevoir.

- **Pour les actionnaires inscrits au nominatif :**

Les actionnaires de Prodware dont les actions sont détenues sous la forme nominative devront, le cas échéant, convertir leurs actions au porteur pour qu'elles puissent être présentées à l'Offre.

Ces demandes devront être effectuées (i) auprès de leur intermédiaire financier – teneur de compte si leurs actions sont détenues au nominatif administré, ou (ii) auprès de CACEIS Corporate Trust si leurs actions sont détenues au nominatif pur.

Dans tous les cas, l'ordre d'apport doit être retourné dans les meilleurs délais.

7. Qui paie les frais liés à l'apport des actions à l'Offre ?

Les frais de négociation (frais de courtage, commissions bancaires etc.) sont à la charge des actionnaires de Prodware qui apportent leurs titres à l'Offre.

Phast Invest ne versera aucun intérêt pour la période comprise entre la date à laquelle les actions seront apportées et celle à laquelle interviendra le règlement-livraison de l'Offre. Cette date de règlement-livraison sera indiquée dans l'avis de résultat qui sera publié par Euronext Growth.

Phast Invest ne versera de même aucune commission aux intermédiaires financiers des actionnaires de Prodware apportant leurs titres à l'Offre.

8. Quand recevrai-je le paiement de l'apport de mes actions ?

L'AMF fera connaître le résultat définitif de l'Offre au plus tard neuf (9) jours de négociation après la clôture de l'Offre., cette dernière étant prévue le [26 janvier 2022].

En cas de succès de l'Offre⁵, Euronext Growth publiera un avis dans lequel seront indiquées la date et les modalités de livraison des actions et de règlement du prix d'Offre.

Il convient de souligner que, dans les dix (10) jours de négociation suivant la publication du résultat définitif de l'Offre et si celle-ci connaît une suite positive, l'Offre sera automatiquement réouverte pour une période d'au moins 10 jours de négociation, à des conditions identiques à celles de l'Offre.

⁵Soit l'atteinte par Phast Invest et les Associés Historiques du seuil de 50 % du capital ou des droits de vote de la société Prodware.

En cas de réouverture de l'Offre, la procédure d'apport et la centralisation des actions à l'Offre réouverte seront identiques à celles applicables à la première période, étant toutefois précisé que les ordres d'apport à l'Offre réouverte seront irrévocables à compter de leur émission.

Concrètement, à la date de règlement-livraison, Phast Invest versera à Euronext Growth les fonds correspondant au règlement des actions apportées à l'issue de l'Offre et recevra en contrepartie les actions apportées.

Euronext Growth adressera ensuite le règlement en espèces aux intermédiaires financiers pour le compte de leurs clients ayant.